

Réunion CCI Paris Ile de France
25 juin 2018

Le Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics

Sylviane Gastaldo, SGPI
Carole Gostner, DG Trésor
Jincheng Ni, France Stratégie

Sommaire

- DG Trésor, SGPI et France Stratégie : qui fait quoi ?
- Qu'est-ce que l'évaluation socioéconomique des investissements publics ?
- Quand l'évaluation socioéconomique intervient-elle ?
- Quel est le déroulé d'une évaluation socioéconomique ?
- Qu'est ce qui distingue l'évaluation socioéconomique des autres analyses préalables existantes ?
- Questions/réponses

DG Trésor, SGPI et France Stratégie : qui fait quoi ?

DG Trésor, SGPI et France Stratégie : qui fait quoi ?

L'obligation d'évaluation socio-économique

- Article 17 de la LPFP du 31 décembre 2012

« Les **projets d'investissements civils financés par l'Etat**, ses établissements publics, les établissements publics de santé ou les structures de coopération sanitaire **font l'objet d'une évaluation socio-économique préalable**. Lorsque le montant total du projet et la part de financement apportée par ces personnes excèdent des seuils fixés par décret, cette évaluation est **soumise à une contre-expertise indépendante préalable**.

Le Gouvernement transmet au Parlement les évaluations et les contre-expertises mentionnées au premier alinéa. »

- **Le décret 2013-1211 du 23 décembre 2013** est venu préciser le champ d'application, les seuils d'inventaire et de contre-expertise, le cahier des charges du dossier d'évaluation socio-économique, l'avis du SGPI qui complète le rapport de contre-expertise, l'évaluation triennale de la procédure, etc.

DG Trésor, SGPI et France Stratégie : qui fait quoi ?

La Direction Générale du Trésor :

La DG Trésor est notamment chargée de l'évaluation économique des politiques sectorielles (notamment énergie, transport routier, ferroviaire, aérien, urbain, etc.) et des enjeux associés (notamment environnement ou aménagement du territoire).

Elle concourt notamment à l'évaluation socio-économique des grands projets publics d'infrastructures et d'investissements des entreprises publiques, suit les enjeux de régulation de ces secteurs (ouverture à la concurrence, tarification, fiscalité) et contribue à l'évaluation de l'impact macroéconomique des politiques publiques afférentes.

Elle travaille pour le compte du cabinet du ministère de l'économie et des finances, souvent en collaboration avec d'autres administrations au sein ou en dehors du ministère (Agence des Participations de l'Etat, Direction du Budget, MTES, etc.).

Elle contribue également à l'amélioration des méthodes d'évaluation socioéconomique des projets d'investissement publics, notamment dans le cadre des travaux du comité d'experts des méthodes d'évaluation socio-économique. A ce titre, elle a corédigé le Guide de l'évaluation socio-économique avec France Stratégie et l'aide du SGPI, sous l'égide du comité d'experts.

DG Trésor, SGPI et France Stratégie : qui fait quoi ?

SGPI

- **Le SGPI (anciennement Commissariat général à l'Investissement) a été créé en 2010 pour veiller à la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat et a progressivement vu son périmètre étendu :**
 - 2010 : PIA 1
 - 2013 : Evaluation socio-économique (Etat et EP)
 - 2014 : PIA 2
 - 2014 : Plan Juncker
 - 2018 : PIA3 inclus dans GPI
- **Concernant l'évaluation socio-économique des investissements publics, le SGPI :**
 - Tient l'inventaire annuel des projets à l'étude de plus de 20 M€
 - Pilote la contre-expertise de l'ESE des projets de plus de 100 M€ (54 projets depuis 2013, près de 46 Mds€)
- **Quel rôle le SGPI joue-t-il vis-à-vis du Guide ?**
 - Indispensable pour les porteurs de projet peu familiers avec cette approche

DG Trésor, SGPI et France Stratégie : qui fait quoi ?

France Stratégie

Héritier du Commissariat au Plan fondé en 1946, France Stratégie est un organisme de réflexion, d'expertise et de concertation, autonome, rattaché au Premier ministre. Il est chargé d'inventer les politiques publiques de demain et d'animer le débat public :

- Evaluer les politiques publiques
- Débattre avec toutes les parties prenantes
- Anticiper les défis et les mutations
- Proposer des options de politiques publiques

France Stratégie publie régulièrement, conjointement avec des partenaires, des rapports et des guides méthodologiques de l'évaluation socioéconomique des investissements publics. A ce titre, il a corédigé le Guide de l'évaluation socio-économique avec la DG Trésor.

Références de France Stratégie sur le calcul socio-économique

Rapports :

- 1968 : Taux d'actualisation et rationalité économique, Commissariat Général du Plan
- 1973 : Calcul économique et planification, rapport du GT Taux d'actualisation et choix des investissements, Commissariat Général du Plan
- 1978 : Les calculs économiques : origines et destinations, Commissariat Général du Plan
- 1978 : Pratique de calcul économique et choix des investissements publics, Commissariat Général du Plan
- 1979 : Calcul économique et décisions publiques, Commissariat Général du Plan
- 1982 : Proposition pour un autre calcul économique public. Application de la méthode des effets à l'évaluation d'un projet en France, Commissariat Général du Plan
- 1983 : Conditions institutionnelles et méthodologies d'évaluation économique, Commissariat Général du Plan
- 1984 : Calcul économique, résorption des déséquilibres, Commissariat Général du Plan
- 1992 : Le prix de la vie humaine : application à l'évaluation du coût économique de l'insécurité routière, Commissariat Général du Plan
- 1994 - rapport BOITEUX I, Transports : pour un meilleur choix des investissements, Commissariat général du Plan
- 1997 : Approches économiques du développement durable. Rapport du groupe de travail de la Commission "Méthodes économiques", Commissariat Général du Plan
- 2001 - rapport BOITEUX II, Transports : choix des investissements et coûts des nuisances
- 2005 - rapport LEBEGUE : Révision du taux d'actualisation des investissements publics
- 2008 - rapport QUINET (Alain) : La valeur tutélaire du carbone
- 2009 - rapport CHEVASSUS-AU LOUIS : Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes : Contribution à la décision publique
- 2011 - rapport GOLLIER : Le calcul du risque dans les investissements publics
- 2013 - rapport QUINET (Emile) : L'évaluation socioéconomique des investissements publics
- 2018 - rapport QUINET (Alain) : La valeur tutélaire du carbone, novembre 2018

Références de France Stratégie sur le calcul socio-économique

Guides :

- Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics, France Stratégie et DG-Trésor, décembre 2017 et ses compléments :
 - paramétrage macroéconomique du scénario de référence, décembre 2017;
 - valeurs tutélaires de référence pour valoriser les effets non marchands, janvier 2018
 - d'autres compléments en cours de rédaction, 2018/2019
- Projets de déploiement du très haut débit : méthode d'évaluation socioéconomique, juillet 2017
- Guide de l'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche, juin 2018
- Guide de l'application du calcul socioéconomique aux politiques sociales et éducatives, automne 2018

Colloques :

- Cycle de colloques sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics, en partenariat avec le SGPI et le CGEDD (depuis septembre 2014)
 - L'évaluation socioéconomique des projets de transports (16 septembre 2014)
 - La prise en compte des externalités environnementales (2 avril 2015)
 - La prise en compte des effets d'agglomération (22 octobre 2015)
 - L'évaluation socioéconomique des risques naturels et sanitaires (17 mars 2016)
 - La sélection des projets d'investissement public (14 décembre 2016)
 - Le taux d'actualisation dans l'évaluation des projets d'investissement public (29 mars 2017)
 - La pratique de l'évaluation socioéconomique des investissements publics (20 septembre 2017)
 - L'évaluation socioéconomique et investissements dans les réseaux d'initiative publique Très haut débit (THD) (5 avril 2018)

DG Trésor, SGPI et France Stratégie : qui fait quoi ?

En résumé :

- La **DG Trésor** concourt à l'évaluation économique des politiques publiques et des grands projets d'investissement publics
- **France Stratégie** fixe les méthodes et paramètres d'évaluation socio-économique grâce à ses groupes de travail et au comité d'experts
- Le **SGPI** vérifie que les méthodes d'évaluation sont bien appliquées pour évaluer les projets d'investissement soumis à contre-expertise indépendante

●● Guide

Décembre 2017

Évaluation

Guide de l'évaluation socioéconomique des investissements publics

Sous l'autorité du comité d'experts des méthodes
d'évaluation socioéconomique des investissements publics,
présidé par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France
et président honoraire de Paris School of Economics

Qu'est-ce que l'évaluation socioéconomique des investissements publics ?

Qu'est-ce que l'évaluation socioéconomique des investissements publics ?

En quoi consiste l'évaluation socioéconomique d'un projet ?

- Evaluer la valeur sociale d'un projet pour la collectivité, *i.e.* évaluer les gains de bien-être pour la collectivité et les comparer à ses coûts

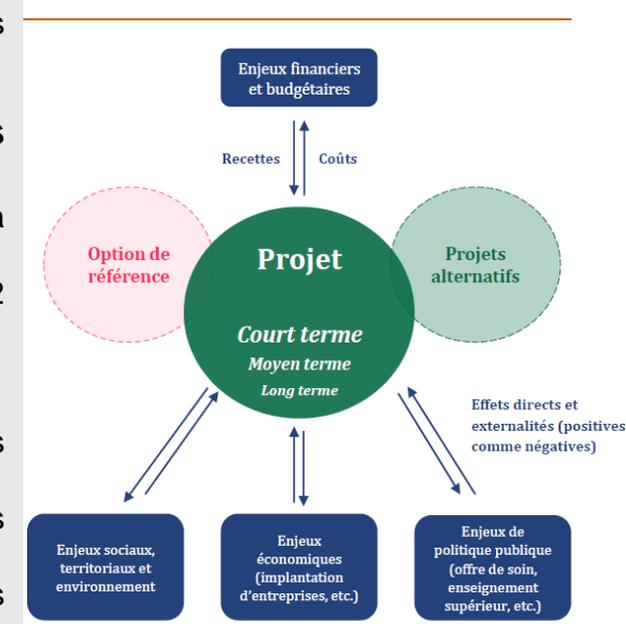
Pourquoi évaluer les retombées socioéconomiques des investissements publics ?

- Eclairer le décideur sur le choix des investissements les plus « utiles » à la collectivité
- Répondre à l'obligation légale imposée par la loi du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques

A quoi sert une évaluation socioéconomique ?

- **Objectivation** : objectiver les effets sur le bien-être de l'ensemble des agents au travers du bilan des acteurs
- **Opportunité** : les bénéfices résultant du projet sont-ils au moins supérieurs à ses coûts ?
- **Optimisation** : parmi plusieurs options (techniques, financières, modes de réalisation...), lesquelles créent le plus de valeur sociale ?

Apprécier l'utilité d'un projet pour la société



Source : rapport IGF 12/2016

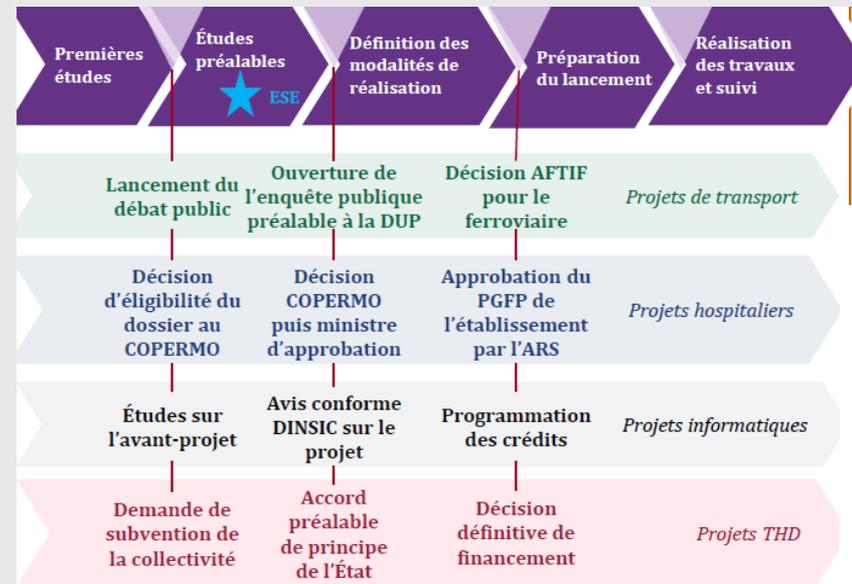
Une démarche commune à tous les secteurs visant à chiffrer monétairement les coûts et bénéfices d'un projet pour la collectivité, afin d'estimer s'il est collectivement souhaitable

Quand l'évaluation socioéconomique intervient-elle ?

Quand l'évaluation socioéconomique intervient-elle ?

Au stade des études préalables :

- Il est indispensable de **préparer** l'évaluation socioéconomique **le plus en amont possible**
- Toutefois, l'évaluation socioéconomique ne doit être **réalisée** que lorsque **le degré de maturité** du projet est suffisamment avancé (estimation des coûts, conception technique, estimation de la demande, etc.) et qu'ont pu être identifiées plusieurs options de structuration technique (plans de travaux, systèmes technologiques, etc.) et financière (modalités de répartition entre usagers et contribuables du financement de l'investissement)



Source : rapport IGF 12/2016

Quel est le déroulé d'une évaluation socioéconomique ?

Le déroulé d'une évaluation socio-économique

- Présenter le **contexte** et les **objectifs** de l'investissement
- Définir l'**option de référence** (situation contrefactuelle)
- Etudier les différentes **options d'investissement**
- Enumérer les **catégories d'acteurs** concernés
- Expliciter l'ensemble des **effets du projet** pour chacune des catégories d'acteurs
- **Identifier, quantifier** et si possible **valoriser** monétairement les effets du projet
- Réaliser l'**analyse coût-bénéfice** (y.c. les bilans par acteur) et l'**analyse financière**
- Présenter de manière qualitative et si possible quantifiée les **effets non monétarisés**
- Réaliser une **évaluation ex post** plusieurs années après l'investissement

Qu'est ce qui distingue l'évaluation socioéconomique des autres analyses préalables existantes ?

Qu'est-ce qui distingue l'évaluation socioéconomique des autres analyses préalables existantes ?

- **L'analyse financière** : analyse menée du point de vue d'un **acteur spécifique** (et non de la collectivité dans son ensemble) **sans prise en compte des externalités**
- **La projection budgétaire** : analyse menée du point de vue d'un **acteur spécifique**, **sans prise en compte des externalités** et **non actualisée**
- **L'évaluation environnementale** : analyse **non monétarisée** des seuls **effets sur l'environnement**
- **L'évaluation préalable du mode de réalisation** : analyse comparée **des modes de réalisation possibles** (MOP, concession, PPP) **sans prise en compte des externalités**
- **L'analyse multicritères** : présentation d'un projet suivant des **critères agrégés pondérés**

Plus précisément, qu'est-ce qui distingue l'évaluation socioéconomique de l'évaluation financière ?

	Evaluation financière	Evaluation socio-économique
Acteurs	Porteur de projet	Tous les agents impactés
Valorisation	Flux financiers (recettes et dépenses)	Flux financiers + effets externes (carbone)
Option de référence	Implicite, prolongation sans coûts des dépenses	Situation la plus probable si on ne réalise pas le projet
Taux d'actualisation	Propre au porteur du projet (WACC) appliqué à des euros courants	4,5 % appliqué à des euros constants (corrigés de l'inflation)
VAN	Pour le porteur de projet	Pour la collectivité + désagrégée par acteur et par effet

Questions/réponses

25 juin 2018

De plus amples informations sont disponibles sur les sites de :

- **France Stratégie** : <http://www.strategie.gouv.fr/chantiers/calcul-socioeconomique>
- **La DG Trésor** : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/>
- **Le SGPI** : <https://www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi>

Le guide de l'évaluation socio-économique des investissements publics et ses annexes sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.strategie.gouv.fr/publications/guide-de-levaluation-socioeconomique-investissements-publics>

Rapport de l'IGF sur les procédures d'évaluation socio-économiques des investissements publics :

<https://www.gouvernement.fr/evaluation-independante-par-l-igf-des-procedures-d-evaluation-socio-economique-des-projets-d>